AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-5-2-75031214

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE LA RÉGION PARISIENNE

PARIS, HAUTS DE SEINE, SEINE St DENIS, VAL DE MARNE, ESSONNE, VAL D'OISE, YVELINES, SEINE ET MARNE

ABONNEMENT ANNUEL 50 FRS

RÉGISSEUR RECETTES-AVANCES - D.D.A. PROTECTION DES VÉGÉTAUX, 47 Rue Paul-Doumer, 93100 MONTREUIL s/BOIS - 287 76-71

C. C. P. PARIS 9063-96

BULLETIN N° 22 - JANVIER 1975.

CULTURES FRUITIERES

TRAITEMENTS DES ARBRES FRUITIERS

MESURES GENERALES D'HYGIENE : Il y a intérêt à profiter de la taille, pour éliminer les formes d'hibernation des ennemis des arbres fruitiers et pratiquer le curetage et le traitement des rameaux chancreux qui ne pourraient être enlevés. Ces mesures sont applicables à tous les vergers.

TRAITEMENTS CHIMIQUES : Traitements pendant le repos complet de la végétation : ces traitements ne se justifient guère que pour la destruction des mousses et lichens. Ils ne sont donc à appliquer que dans des vergers qui auraient été mal entretenus pendant plusieurs années. Aussi n'insistons-nous point sur cette catégorie de traitements.

TRAITEMENTS AU DEPART DE LA VEGETATION : Pour la destruction des oeufs d'insectes, d'acariens ... il est souvent préférable d'intervenir au départ de la végétation, à une période où les stades d'hiver des différents ravageurs, sont généralement plus sensibles. Ils ne sont rationnels que si les niveaux de population des formes d'hibernation des ravageurs (Cochenilles, Oeufs d'Acariens et d'Insectes) sont relativement élevés.

LA SITUATION ACTUELLE : Le temps doux de décembre et début janvier a entraîné un départ très hâtif de la végétation. Les traitements aux huiles d'Anthracène ne peuvent plus être appliquées sur les arbres à noyau, la plupart des variétés de poiriers et au moins les variétés hâtives de pommiers.

Sur les arbres fruitiers à pépins, l'emploi des colorants nitrés devient hasardeux sur les variétés hâtives de poiriers en situations favorables. Toutefois une période froide se prolongeant stopperait ce début de végétation et rendrait inopérants les traitements qui pourraient être actuellement appliqués. C'est pourquoi, si un traitement au départ de la végétation s'avèrait nécessaire, il nous paraîtrait préférable d'attendre et d'intervenir plus tardivement avec Oléoparathions ou Oléomalathions.

CAS SPECIAUX :

- CLOQUE DU PECHER : L'infection est possible à l'occasion des pluies, à partir du moment où les bourgeons à bois s'entrouvrentà leur extrémité, laissant apercevoir en regardant par dessus, la pointe verte ou rougeâtre de la première feuille; les bourgeons à fleurs étant nettement gonflés.

La période de sensibilité se prolonge ainsi jusqu'à l'étalement des premières feuilles. Les produits efficaces sont les suivants : Produits cupriques 500 g de cuivre métal à l'hectolitre, Captafol 120 g de m.a./hl, Ferbame, Thirame ou Zirame 175 g m.a./hl, Captane 250 g m.a./hl, Association de Zirame et Cuivre (dose homologuée).

- MONILIA DE L'ABRICOTIER : L'élimination des rameaux chancreux est la meilleure méthode, les traitements en végétation n'étant que complémentaire. Un premier traitement doit être appliqué dès que le rouge des sépales est visible, avec un produit cuprique à raison de 250 g de cuivre métal/hl. Plus tardivement en végétation, il est préférable d'utiliser un des produits suivants : Bénomyl 30 g, Méthylthiophanate 70 g, Folpel ou Thiabendazole 100 g, Mancozèbe 160 g, Thirame 200 g, les doses étant exprimées en matière active à l'hectolitre de bouillie.

Imprimerie de la Station Région Parisienne - Directeur - Gérant : L. BOUYX

- MONILIA ET GNOMONIA DU CERISIER : Un traitement avec une bouillie à base de produits cupriques (250 g de cuivre métal/hl) doit être appliqué au gonflement des bourgeons.

CULTURES LEGUMIERES

POURRITURE BLANCHE DE L'AIL : Pour lutter contre cette maladie, il faut procéder, avant plantation à l'enrobage des caïeux avec un des produits suivants : Carbendazim (Bavistine) 200 g, Bénomyl (Benlate) 300 g, Méthylthiophanate (Pelt 44) 490 g de m.a. par quintal. La meilleure solution consiste à mélanger à sec les caïeux et le fongicide en poudre, puis à ajouter environ un litre d'eau par quintal de caïeux et brasser. Faire ensuite sécher à l'ombre en couche mince.

SEPTORIOSE DU CELERI :

- Désinfection des couches de semis et de repiquage : la désinfection peut être effectuée à la vapeur, au Métam-sodium ou au Formol à 5 % (10 l de solution au m2). Avec ce dernier produit, il faut recouvrir le sol du bâche pendant 48 heures, puis aérer 4-5 jours avant semis.

- Traitement des semences : la méthode la plus simple, bien que moins efficace que le trempage dans l'eau chaude, est l'enrobage avec un produit à base de Thirame, Manèbe, Oxinate de cuivre .... ou le trempage pendant 30 minutes dans une solution de Formol du commerce à 2 % suivi d'un lavage soigneux.

CHARBON DE L'OIGNON ET DU POIREAU : la lutte contre ce champignon peut être assurée par un enrobage des semences avec un produit à base de Thirame à 60 g de m.a./kg.

RHIZOCTONE VIOLET DE L'ASPERGE : la désinfection des griffes, lorsqu'elle n'est pas réalisée par le pépiniériste, s'effectue avant plantation par trempage pendant 15 minutes dans de l'eau de Javel à 12° (1/4 de litre du commerce à 48° dans un litre d'eau). Après égouttage, rincer abondamment à l'eau courante, puis planter immédiatement. Il est déconseillé d'habiller les racines.

LA LUTTE CONTRE LES TAVELURES

I - METHODES DE LUTTE

1°) Destruction des formes de conservation hivernale : Dans la lutte contre les Tavelures, la méthode la plus séduisante serait celle qui consisterait à éliminer au départ toutes les sources de contamination pendant la période de repos de la végétation. Ainsi les risques d'infection primaires étant pratiquement annulés les traitements en végétation pourraient être réduits, sinon supprimés.

En réalité, malgré les résultats très intéressants obtenus expérimentalement avec certains produits, cette méthode de lutte ne permet pas une élimination totale des ascospores. De plus, elle ne peut éviter comme nous l'avons déjà signalé les apports venant de l'extérieur. Le nombre des traitements de printemps ne peut donc être diminué. Aussi la destruction des formes hivernales, ne peut-elle être considérée que comme une méthode complémentaire, à retenir seulement pour les vergers fortement attaqués l'année précédente, afin d'assainir la situation.

2°) Traitements curatifs : A défaut de pouvoir empêcher les projections, il serait souhaitable d'éviter la formation de taches provenant des contaminations primaires, supprimant ainsi toutes les possibilités de contaminations secondaires. Il faudrait dans ce cas utiliser des produits curatifs capables de pénétrer dans les tissus végétaux et de détruire le champignon à l'intérieur de ces tissus. La meilleure solution consisterait à intervenir aussi tardivement que possible juste avant l'éclosion. Ceci permettrait d'effectuer le traitement dans les meilleures conditions et dans l'éventualité où le produit disposerait en outre d'un effet préventif, de prolonger la protection des arbres traités.

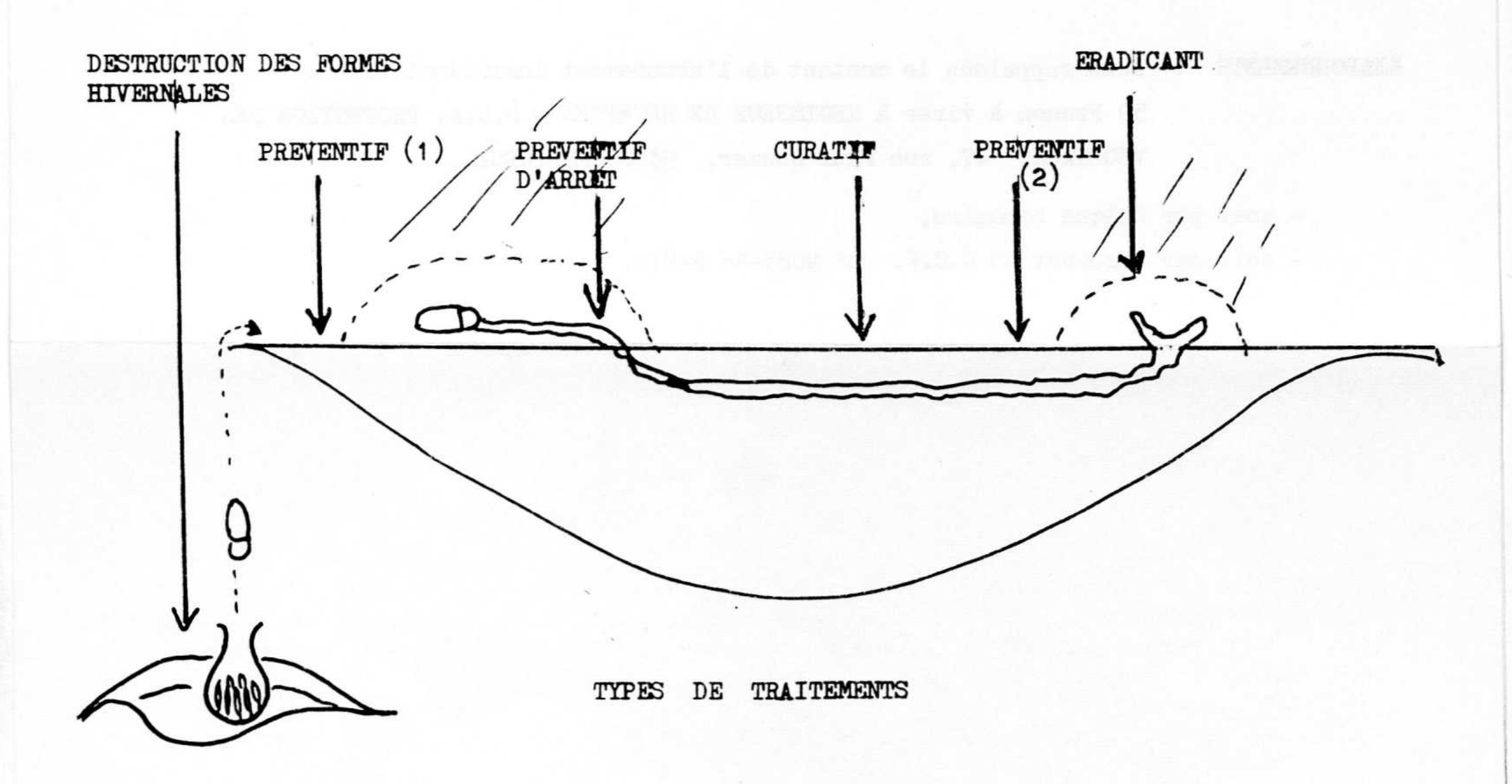
L'avènement des fongicides dits systémiques, avait suscité de grands espoirs. A notre connaissance un seul cas de réussite en traitement "10 jours après la contamination" a été relaté dans la région; mais il s'agit d'un essai dans des conditions expérimentales qu'il nous paraît peu sage de vouloir étendre dans la pratique.

L'espoir subsiste d'obtenir des résultats "en traitements quelques jours après la contamination" , mais des expériences sont encore nécessaires pour être plus affirmatif .
Par ailleurs, cette méthode n'a de valeur que si elle permet un nombre d'interventions limitées aux seuls jours de contamination effective. Cela suppose :
- une très bonne connaissance de la biologie des Tavelures;
- de pouvoir déterminer avec certitude les contaminations à l'échelon local, donc de disposer d'un thermo-humectographe.

3°) Traitements éradicants : Les éclosions n'ayant pu être stoppées, il est possible d'envisager la stérilisation des taches, les empêchant ainsi de fructifier et d'émettre des conidies.
Si certains produits ont une action dans ce sens, celle ci est limitée. Au stade de la pratique, il est prudent de ne considérer cette méthode de lutte que comme un éventuel moyen de"rattrapage".

4°) Traitements préventifs : La lutte préventive peut se concevoir de deux manières :
- par l'application d'un produit avant le dépôt des spores; ce produit se mettant en suspension dans l'eau de pluie, créé à la surface de la feuille un film toxique pour la spore. C'est le traitement préventif classique.

- par la pulvérisation d'un produit juste après l'arrivée de la spore sur la feuille pendant les premières phases de la contamination, mais avant la pénétration complète du champignon dans le végétal. Le fongicide détruit la spore ou arrête la progression du filament germinatif stoppant ainsi le processus de contamination : c'est le traitement préventif d'arrêt appelé plus couramment traitement "Stop".



TYPES DE TRAITEMENTS

P 354

La technique des traitements "Stop" se place sensiblement dans les conditions de la lutte curative, à savoir : possibilité de réduction des traitements aux seules contaminations, mais bonnes connaissances de biologie et nécessité de pouvoir déterminer les contaminations localement. Elle permet par contre, l'emploi de produits préventifs classiques mais suppose de pouvoir intervenir rapidement, c'est à dire selon les températures, dans les 24 à 48 heures. Il importe donc de pouvoir pénétrer absolument dans le verger pendant ce court laps de temps.

Cette mise au point sur les différentes méthodes de lutte contre les Tavelures fait facilement comprendre que quelques exceptions mises à part, la solution dans la région reste encore celle de la lutte préventive classique à laquelle il convient néanmoins d'apporter quelques adaptations.

L'Ingénieur et le Technicien chargés des
Avertissements Agricoles
H. SIMON et R. MERLING

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription
R. SARRAZIN

REABONNEMENTS : Nous rappelons le montant de l'abonnement individuel :
50 Francs à virer à REGISSEUR DE RECETTES - D.D.A. PROTECTION DES VEGETAUX, 47, rue Paul Doumer, 93100 MONTREUIL,

- soit par Chèque bancaire,
- soit par Virement au C.C.P. n° 9063-96 PARIS.